



# *Livret des familles* **du CLAE**

ASSOCIATION DES ACCUEILS DE LOISIRS

**2023-2024**

# Composition du Clae

La gouvernance de l'association du CLAE



**VICE-PRÉSIDENTE**

**Mme ALLARD**

*Chef d'établissement de l'École*

**DIRECTRICE**  
**Lydia COQUATRIX**

**DIRECTRICE ADJOINTE**  
**Colline BERNARD**

**DIRECTEUR ADJOINT**  
**Damien LAPEYRE**

**ANIMATEURS - ANIMATRICES**  
**Une équipe de choc !**

# Procédure administrative

- 1 Une première inscription administrative devra être effectuée via un formulaire distribué à votre enfant.**  
*Elle permet de collecter les informations nécessaires concernant le mode d'inscription souhaité (forfait/occasionnel), votre coefficient familial, récolter la fiche sanitaire des enfants.*
- 2 Une seconde inscription est lancée courant septembre.**  
*C'est l'inscription pédagogique, elle concerne les activités du soir, sous forme d'ateliers thématiques proposées aux enfants. La liste de ces ateliers est assez exhaustive allant de l'activité manuelle, artistique, théâtre, multisport, sculpture aux grés des envies et des compétences de l'équipe d'animation.*  
*Les demandes se font via un formulaire google form.*  
**SURVEILLEZ VOS MAILS !!!**

Les deux périodes d'inscription pédagogique aux ateliers sont les suivantes :

- 1 Septembre 2023 : pour la période du **12/09/2023 au 27/01/2024**
- 2 Janvier 2024 : pour la période du **30/01/2023 au 30/06/2024**

## Espace de famille Inoe

Cette plateforme vous permet de faire vos réservations de temps d'accueil CLAE en dehors de votre planning habituel, d'inscrire vos enfants sur les vacances, de consulter vos factures et de renseigner et/ou modifier les informations utiles (numéros de téléphones, adresses mail, postale etc...).

Un mail automatique vous sera envoyé afin de créer vos identifiants personnels vous permettant par la suite de vous connecter à votre espace Famille INOE.

### ATTENTION :

Nous attirons votre attention sur l'importance de cette première action. Elle vous permettra de faciliter toutes procédures durant l'année scolaire de votre enfant.



# Fonctionnement

Vos enfants présents sur le temps du CLAE pourront bénéficier d'animation sur les trois temps d'accueil, répartis de la manière suivante :

- 1 MATIN (de 7h45 à 8h30) :**  
L'équipe d'animation ouvre l'école et accueille vos enfants jusqu'à l'entrée en classe. *L'enfant arrivant après 8h15 n'est pas facturé.*
- 2 MIDI (de 11h30 à 13h30) :**  
Ce temps est dédié aux enfants déjeunant sur l'école. L'équipe d'animation accompagne les enfants lors du temps de restauration. Ensuite plusieurs animations et ateliers sont proposés aux enfants.
- 3 SOIR (de 16h00 à 18h00) :**  
L'équipe d'animation est présente jusqu'à la fermeture de l'école et assure la continuité entre le temps de classe et la sortie de l'école.  
Pendant ce temps votre enfant aura le choix entre des animations libres dans la cour avec les animateurs, des ateliers thématiques et semestriels (inscription pédagogique). *L'enfant partant avant 16h15 n'est pas facturé.*

## ATTENTION :

Pour les retardataires fréquents, une pénalité financière sera appliquée.



# Les différents types d'inscriptions administratives

Le type d'inscription souhaité est communiqué via le formulaire papier d'inscription au CLAE, fournie dans le cartable de vos enfants en début d'année

Il est retranscrit par la direction du CLAE sur le logiciel de gestion et est consultable sur votre espace famille INOE.

Facturation du 01 au 31 de chaque mois.  
Une inscription sur chaque temps est nécessaire :

## MATIN :

Tous les enfants sont inscrits à la présence. Une réservation via l'espace famille est préférable

## MIDI /SOIR ET MERCREDI APRES-MIDI :

### ○ Enfant au forfait :

Votre enfant est demi pensionnaire, il est automatiquement au forfait pour le midi (Lundi, Mardi, Jeudi et vendredi) (Pas de réservation à faire).

### ○ Enfant à la présence :

Lorsque votre enfant vient de façon occasionnelle, la réservation d'un temps d'accueil doit se faire impérativement via votre espace famille INOE. S'il s'agit d'un temps du midi, un ticket repas exceptionnel devra être réglé à la vie scolaire du primaire ou via turbo self, avant leur réservation en plus de la réservation du temps d'accueil.

L'inscription est valable toute l'année. Si vous souhaitez la modifier merci d'envoyer un mail à [clae@saintjosephoulouse.org](mailto:clae@saintjosephoulouse.org). La modification pourra se faire pour le mois suivant.

# Modalités de calcul

## DÉTERMINATION DE LA CATÉGORIE DE LA CONTRIBUTION

Afin de nous permettre de vous classer dans la bonne catégorie familiale, merci de bien vouloir nous fournir les documents suivants :

- **Parents mariés :**  
Copie intégrale de l'avis d'imposition 2022 (sur le revenu 2021).
- **Parents vivant maritalement :**  
Copie intégrale des deux avis d'impositions 2022 (sur le revenu 2021). Une moyenne des revenus sera effectuée
- **Parents en instance de divorce, séparés ou divorcés :**  
Fournir uniquement l'avis d'imposition du parent qui va avoir la garde de l'enfant.
- **Parents en garde alternée :**  
Fournir les deux avis d'impositions des parents. Merci de remplir la page correspondante sur le dossier d'inscription.

### ATTENTION :

- ❶ Si vous êtes dans la catégorie maximale, vous n'avez pas besoin de fournir la copie de votre avis d'imposition.
- ❷ Même les parents ne souhaitant pas inscrire leur enfant au CLAE doivent nous rendre les deux premières pages du dossier complétés et signés.

## FACTURATION

Afin de faciliter le fonctionnement de la structure nous demandons un engagement annuel aux familles.

Deux options pour la facturation vous sont proposées :

- ❶ Facturation au forfait (temps du midi et/ou du soir et/ou mercredi après midi)
- ❷ Facturation à la présence (avec réservation sur espace INOE)

## PAIEMENT

Le règlement de vos factures se fera de façon semestriel et par prélèvement. Vous aurez cependant une facture mensuelle récapitulant les prestations du mois écoulé. Un mail vous sera envoyé lorsqu'elle sera disponible sur votre espace Famille.

Pour des raisons d'organisation, nous n'acceptons pas les règlements par virement ou par carte bancaire sur notre site INOE. En revanche, un paiement par chèque sera possible si vous refusez le prélèvement. Il sera alors mensuel.

Attention : Règlement factures CLAE

Pour les reconductions de prélèvements : le renouvellement est automatique  
Pour les nouvelles demandes ou les modifications de compte, merci de remplir le mandat SEPA du dossier d'inscription CLAE et d'y joindre votre relevé d'identité bancaire.

Les prélèvements seront effectués semestriellement selon le calendrier suivant :

- Fin février pour la période de septembre à janvier
- fin juillet pour la période de février à juillet.

Les vacances du centre de loisirs pourront se régler soit par prélèvement en même temps que les autres factures soit par chèque.



# Jarifs

Revenu Fiscal	MATIN 7h45 - 8h30	MIDI 11h30 - 13h30		SOIR 16h00* - 18h00		MERCREDI APRÈS-MIDI	
	À la présence	À la présence	Au forfait	À la présence	Au forfait	À la présence	Au forfait
< 12 373€	0,25 €	1,00 €	5,33 €	2,50 €	6,00 €	18,00 €	8,00 €
Entre 12 374€ et 23 199€	0,30 €	1,50 €	6,99 €	3,00 €	13,50 €		
Entre 23 200€ et 34 281€	0,35 €	2,00 €	8,66 €	3,50 €	17,00 €		
Entre 34 282€ et 45 874€	0,40 €	2,50 €	12,00 €	4,00 €	24,00 €		10,00 €
Entre 45 875€ et 65 360€	0,45 €	3,00 €	15,33 €	4,50 €	36,00 €		
Entre 65 361€ et 82 853€	0,50 €	3,50 €	20,33 €	5,00 €	47,00 €		
> 82 834€	0,55 €	4,00 €	26,00 €	5,50 €	52,00 €		

\* De 16h à 16h15, pour les enfants non inscrits au CLAE, l'enfant est pris en charge par l'enseignant qui le ramènera au portail de la sortie.

## RÉDUCTION PAR RANG DE L'ENFANT :

Deuxième enfant : **-25%**  
Troisième enfant : **-50%**  
Quatrième enfant et + : **-75%**

## LE MERCREDI APRÈS-MIDI PLACE AUX LOISIRS !

Le Centre de loisirs du Mercredi après-midi accueille les enfants de la petite section au CM2 à partir de 12h. Une seule inscription annuelle est nécessaire.

- 1 TEMPS REPAS (de 12h15 à 13h15)**
- 2 ACTIVITÉS (de 13h15 à 15h45)**
- 3 TEMPS GOÛTER (de 15h45 à 16h00)**  
Le goûter est proposé par le CLAE
- 4 ACCUEIL DES PARENTS (de 16h00 à 18h00)**



# Les vacances à Saint Jo'

## LE PRINCIPE

Chaque première semaine de vacances (sauf Noël), le centre de loisirs propose un accueil.

LE BUT : un thème par période de vacances, permettant aux enfants de venir s'amuser au centre dans un imaginaire pensé par l'équipe d'animation.

## TARIFS VACANCES

Revenu Fiscal	TARIFS À LA JOURNÉE PAR ENFANT*		
	1 <sup>er</sup> ENFANT	2 <sup>ème</sup> ENFANT	3 <sup>ème</sup> ENFANT et plus
Montant inférieur à 33 283 €	28,00 €	21,00 €	14,00 €
Montant compris entre à 33 284 € et 63 456 €	29,00 €	21,75 €	14,50 €
Montant supérieur à 63 456 €	30,00 €	22,50 €	15,00 €



## POUR TOUTE INFORMATION :

clae@lasalletoulouse.fr

07.67.16.23.10



**Saint Joseph - La Salle**  
Toulouse

85, rue le Limayrac - 31500 TOULOUSE

SIRET : 830 - 449 - 484 - 00013

DOCUMENT NON CONTRACTUEL - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE